

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES

SESSION 2007

ÉLECTRONIQUE

*Calculatrice à fonctionnement autonome autorisée conformément
à la circulaire n°991836 du 16/11/99.
Tout autre matériel est interdit*

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Cette épreuve contient 3 dossiers comportant :

- | | |
|--|----------------|
| - Un dossier de Présentation : | 06 pages en A4 |
| - Un dossier documentation Technique : | 13 pages en A4 |
| - Un dossier Questionnement : | 19 pages en A4 |

Durée : 4 heures

Coefficient : 4